



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM-2026 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 8^e jour de juin 2026, a adopté le règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsjs.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur le 1^{er} septembre 2026 conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 15^e jour de juin 2026.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma